



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 30 JUIN 2026**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni à la mairie d'ÉCOLE-VALENTIN, le 30 JUIN 2026 à 18h30 heures, après convocation légale, sous la présidence de Madame Karen LAGOUTTE VERRIER.

Présents : Lagoutte Verrier Karen, Voisin Aude, Boiteux Doriane, Martinez Najate, Tonnelier Virginie, Courtejaire Jean-Pierre, Foti Sylvie, Claire Gaudin, Esprit Carine, Jacquinot Amandine

Absents excusés : Yildirim Kadir, Andreosso Brigitte, Louveau Hubert, Léa Rousselle, Mergen Maxence

Procurations : M.Mergen a donné pouvoir à K. Lagoutte Verrier, H. Louveau a donné pouvoir à A. Voisin, L. Rousselle a donné pouvoir à C. Gaudin.

Président de séance : Karen Lagoutte Verrier, vice présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Aude Voisin

Début de séance : 18h30

1/Approbation du compte rendu du CA du 08 Juin 2026.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 08 Juin 2026.

2/ Approbation du règlement intérieur

Suite au CA DU 08/06/2026 le règlement intérieur a été corrigé selon les instructions des administrateurs.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur du CCAS.

3/ Organisations des festivités de fin d'année

La présidente de séance fait un rappel concernant la mise en œuvre du repas des aînés au sein de la commune. Il est évoqué que l'objectif du repas des aînés est de favoriser les échanges, sortir de l'isolement et créer du lien social autour d'un moment convivial de fin d'année entre les plus anciens de la commune.

Il est rappelé que les administrés ont le choix entre la participation au repas ou l'attribution d'un colis.

Il est également rappelé que le budget annuel du CCAS représente 29000 euros. La municipalité précédente a fait le choix de prévisionner 20000 euros pour cet événement et les festivités de fin d'années à destination des administrés s'élèvent en moyenne à près de 15000 euros soit plus de la moitié du budget annuel pour moins de 300 personnes.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN

La présidente de séance tient à rappeler la mission première du CCAS qui est d'œuvrer pour les affaires sociales de tous les administrés de la commune sans distinction.

Il est toutefois rappelé que le repas des aînés est une tradition à laquelle est attachée la population ainsi que la municipalité qui a à cœur le bien être des aînés. Ce moment convivial est attendu et apprécié de tous.

Les échanges sont nombreux et constructifs et chaque administrateur présent émet un avis et une idée pour la mise en œuvre des festivités de fin d'année.

Il est décidé de manière collégiale qu'à partir de cette année le repas des aînés serait favorisé au détriment de l'attribution des colis. Pour autant une attention sera apportée à chaque personnes ne pouvant se déplacer pour cet événement.

La logistique de cet événement sera travaillé au cours des prochaines semaines.

Un projet de goûter à destination des familles et des plus jeunes est en cours de construction.

La date de l'événement retenue est le dimanche 6 Décembre.

7/ Informations diverses

- La Présidente de séance informe le CA d'une sollicitation pour attribution d'aide individuelle ; il s'agit d'une personne seule ayant perdue son emploi récemment et se retrouvant en difficulté financière. Une aide exceptionnelle de 50 euros en bons d'achat d'alimentation lui a été attribué.
- Retour sur le plan canicule : suite à l'alerte canicule instaurée sur le territoire Français fin JUIN, les membres du CCAS se sont mis en état de marche. L'impression, la mise sous pli et enveloppe et envoi de plus de 400 courriers, d'appel à la vigilance et proposition d'inscription au registre canicule du CCAS, a été réalisé en moins de 48h. A ce jour 25 réponses positives s'ajoutent au 15 déjà existantes. Les bénéficiaires ont été contacté et visité à leur demande et les règles de bonnes pratiques leur ont été rappelé à plusieurs reprises.

Le CCAS s'est rendu à l'école pour isoler deux classes sans volets en installant des couvertures de survie sur chaque fenêtre ; Mr HUBERT LOUVEAU a monté la garde devant l'école tous les matins pour que les classes puissent être aérés sans risque d'intrusion.

La MARPA ainsi que la médiathèque, toutes deux climatisées, ont ouverts leurs portes aux personnes vulnérables ayant besoin de se rafraichir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.